

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

Les revenus réels
des travailleurs
de la Communauté

SERVICE D'INFORMATION DE LA HAUTE AUTORITÉ

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a amorcé des transformations profondes en Europe.

Chacun de nous n'en a pas encore une claire conscience, car l'aspect technique des problèmes du charbon et de l'acier dissimule souvent la signification et la portée générale de ces transformations.

L'objet de la présente série de brochures est de faire connaître et comprendre l'action de la Communauté sous tous ses aspects.

La présente brochure — établie par les soins de la Division des Statistiques de la Haute Autorité — apporte un exposé succinct des premières études effectuées sur un problème encore largement controversé: celui des comparaisons internationales des revenus des travailleurs.

Les résultats d'ensemble de ces études — auxquelles la Haute Autorité a associé des experts gouvernementaux, patronaux et ouvriers — seront publiés dans notre collection « Etudes et Documents ».

Déjà paru:

**SUR LE CHEMIN DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE
Premiers résultats pour le charbon et l'acier**

QU'EST-CE QUE LA COMMUNAUTÉ ?

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
H A U T E A U T O R I T É

LES REVENUS RÉELS
DES TRAVAILLEURS
DE LA COMMUNAUTÉ

LUXEMBOURG, JANVIER 1957

SOMMAIRE

page

POURQUOI COMPARER LE REVENU RÉEL?	5
<i>Comment comparer les revenus réels entre les pays de la Communauté?</i>	6
1. Délimitation des industries et des travailleurs considérés	6
2. Délimitation des revenus	7
3. Pouvoir d'achat des revenus	8
<i>Comparaison des revenus en 1954</i>	12
1. Paniers nationaux alternés	12
2. Comparaison des revenus en pourcentages	13
3. Une nouvelle simplification: le panier européen	17
<i>Différences dans le revenu réel: Essai d'interprétation</i>	23
1. Différences régionales	23
2. Structure des âges	24
3. Durée du travail	25
<i>Harmonisation dans le progrès de 1953 à 1956</i>	31
<i>Perspectives :</i>	
De la comparaison du revenu réel à la comparaison du niveau de vie .	39
ANNEXE:	
Notes et remarques	41

POURQUOI COMPARER LE REVENU RÉEL ?

On a souvent dit que, pour le travailleur, le montant du *salaire nominal* n'est pas tellement important. Ce qui compte surtout, c'est ce qu'il peut réellement acheter (marchandises et services) avec son revenu en argent; c'est son *revenu réel* qui est déterminant.

Cette constatation est exacte dans une économie nationale donnée; mais elle est tout aussi exacte pour une comparaison entre pays différents. Si donc on veut avoir une idée du coût de la vie et du niveau de vie des travailleurs dans les industries de la Communauté, il est nécessaire — à côté de nombreuses autres études — de procéder à une comparaison réelle des revenus.

Conformément à la tâche qui lui est impartie par le Traité, la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier s'occupe, depuis sa création, de la comparaison des revenus réels des travailleurs dans les pays de la Communauté. Dans l'exposé qui suit, on a tenté de résumer les résultats auxquels la Haute Autorité est parvenue jusqu'à présent. Bien entendu, il ne peut s'agir que d'un exposé succinct. Pour une étude plus approfondie de la question, nous renvoyons le lecteur à la publication détaillée de la Haute Autorité (1).

(1) *Comparaison des revenus réels des travailleurs des industries de la Communauté.* Analyse statistique. Luxembourg, 1956.

Comment comparer les revenus réels entre les pays de la Communauté?

Une comparaison des revenus entre plusieurs pays suppose tout d'abord qu'il existe, pour ces pays, des données «comparables». Ceci n'est nullement certain ni évident a priori. Celui qui a déjà tenté de faire des comparaisons internationales sait combien les statistiques diffèrent de pays à pays, soit parce que les prescriptions légales sont différentes, soit parce qu'il existe des différences dans la politique économique, financière et sociale, soit encore parce que les rapports de force des groupes sociaux sont différents, etc. . . .

Dans l'établissement d'une statistique des revenus réels, *la première tâche consiste à trouver des données comparables et uniformes* en ce qui concerne les questions suivantes:

- 1) délimitation des industries et des travailleurs considérés;
- 2) délimitation des revenus nominaux;
- 3) détermination du pouvoir d'achat des revenus nominaux exprimés en monnaies nationales.

1) Délimitation des industries et des travailleurs considérés

Les pages suivantes donnent des indications pour les mines de houille (mines proprement dites, y compris services auxiliaires), la sidérurgie

(établissements producteurs de fonte, d'acier brut et de produits laminés au sens du Traité instituant la Communauté, y compris une partie des services auxiliaires dont les travailleurs ont été considérés proportionnellement à l'activité de l'entreprise couverte par le Traité) et les mines de fer (mines et services auxiliaires). Sont considérés ici «tous les travailleurs occupés dans l'entreprise bénéficiant d'une situation contractuelle et dont la rémunération s'effectue soit à la tâche, soit sur la base d'un salaire horaire ou journalier (poste)»; le personnel de surveillance, les contre-maîtres et porions ne sont pas compris parmi les ouvriers.

Pour plus de simplicité, on ne considère ci-après que *certain types de travailleurs*, à savoir:

dans les *mines de houille*, le travailleur du fond inscrit sur les registres du personnel de l'entreprise,

dans la *sidérurgie*, le travailleur figurant sur les bordereaux de salaires,

dans les *mines de fer*, le travailleur du fond inscrit sur les registres du personnel de l'entreprise.

2) *Délimitation des revenus*

Les données relatives au *revenu* se rapportent, sauf indications contraires, à une année civile, bien que ce revenu soit la contrepartie d'une durée de travail inégale suivant le pays.

Elles portent sur les gains bruts et — dans les mines de houille — sur certaines rémunérations en nature. Les versements du travailleur au titre de l'impôt sur le revenu et sa cotisation à la sécurité sociale sont

déduits. Les allocations familiales sont comprises, mais les prestations de sécurité sociale n'ont pas pu être prises en compte. Le *revenu net* ainsi déterminé couvre, d'après les constatations faites jusqu'à présent, en moyenne environ neuf dixièmes du revenu familial (1); il sert de base à l'étude ci-après.

3) Pouvoir d'achat des revenus

Il faut enfin savoir comment les revenus — exprimés en diverses monnaies nationales — peuvent être *convertis* pour représenter un *pouvoir d'achat comparable*.

Un *exemple simple* nous montrera les possibilités de solution. En 1954, dans les mines de houille, un ouvrier du fond marié, sans enfant, et disposant d'un logement appartenant à la mine, a perçu les sommes suivantes en tant que revenu net annuel (2):

en France	455 908 Ffrs.
en Allemagne fédérale	4 535 DM.

Ces données permettent-elles une comparaison pure et simple? Certainement pas. Il nous faut connaître le rapport entre franc et mark quant à leur pouvoir d'achat à la consommation. Nous sommes parvenus au point décisif pour la compréhension des comparaisons de salaires réels; aussi nous faut-il remonter un peu plus loin.

(1) Le dixième restant est composé de revenus de travail d'autres membres de la famille, de rentes, de pensions, de recettes supplémentaires provenant du jardin, de l'élevage d'animaux domestiques, etc. . . Ces revenus peuvent être négligés ici.

(2) Les revenus s'entendent dans le sens de la délimitation donnée sous 2) ci-dessus.

Nous savons par l'analyse des budgets familiaux que les 456 000 francs français que le mineur français a perçus nets en 1954 lui permettent, s'il dépense tout son revenu pour des achats (donc s'il ne contracte pas de dettes et ne fait pas d'économies), d'acheter une certaine quantité de biens de consommation et de services. Le montant des dépenses résulte de l'assortiment des différentes denrées qu'il achète, des quantités qu'il acquiert et des prix qu'il lui faut payer par marchandise et par unité. Nous pouvons nous représenter ces marchandises comme rassemblées dans un grand panier.

Nous devons évidemment supposer qu'une grande partie des services, comme la musique radiophonique ou la coupe de cheveux, n'y figurent que symboliquement, par exemple sous la forme de bons d'achat, puisqu'ils ne sont produits qu'au moment de leur consommation. De cette façon, le «panier français» est rempli en partie de marchandises consommées dans tous les pays de la Communauté, mais contient aussi plus de spécialités françaises que les paniers des autres pays: vin rouge, pain blanc, volaille, etc. Si notre travailleur français allait en Allemagne et essayait d'y acheter exactement son «panier français», tant au point de vue quantité que qualité, il devrait dépenser une certaine somme de DM. D'après les enquêtes de la Haute Autorité sur les prix des denrées de consommation, cette somme s'élèverait à 5 426 DM. Ainsi, au montant de 456 000 Ffrs. correspond le montant de 5 426 DM ou, en simplifiant: sur la base du «panier français» on devrait dépenser, en Allemagne, 1,19 DM pour ce qu'on peut acheter, en France, pour 100 Ffrs. en moyenne. Inversement il faut 84,00 Ffrs. en France par acheter ce qu'on obtient, en Allemagne, pour 1 DM en moyenne.

Ceci représente en langage scientifique *le taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation mark-franc français sur la base des habitudes françaises de consommation*. Ce taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation qui, évidemment, n'est qu'un concept abstrait,

est basé sur les prix dans les régions minières et sidérurgiques (y compris les mines de fer), et est valable pour les travailleurs qui y sont occupés (1).

On peut aussi naturellement considérer la même question du point de vue du travailleur allemand. Celui-ci, nous l'avons vu, a perçu en 1954, en Allemagne, le montant net de 4 535 DM. Pour ce montant, il peut acheter, en Allemagne, certaines quantités de certaines marchandises à certains prix. Son «panier allemand» contient, sans doute, de nombreuses marchandises sensiblement en mêmes quantités et de mêmes qualités que le panier français, mais aussi des produits caractéristiques préférés par le travailleur allemand: bière en bouteille (au lieu de vin rouge), pain bis ou pain noir (au lieu de pain blanc), plus de viande de porc que de volaille, etc. «Ce panier» coûte, en Allemagne, 4 535 DM. Supposons que notre travailleur allemand se rende en France pour y acheter toutes les denrées du panier allemand (mêmes quantités et mêmes qualités qu'en Allemagne). Nous savons par les relevés de prix de la Haute Autorité qu'il devra dépenser 431 596 Ffrs. Sur la base du «panier allemand» on notera donc l'équivalence suivante:

$$\begin{array}{l} 4\,535 \text{ DM} = 431\,596 \text{ Ffrs} \\ \text{ou } 1 \text{ DM} = 95,17 \text{ Ffrs} \\ \text{ou } 100 \text{ Ffrs} = 1,05 \text{ DM} \end{array}$$

Ceci représente le *taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation mark/francs français sur la base du panier allemand et des habitudes allemandes de consommation* (1).

Et nous faisons maintenant une découverte qui surprend à première vue, mais qui s'explique clairement, à la regarder de plus près. Il y a deux réponses à la question sur le pouvoir d'achat à la consommation du franc français par rapport au DM :

(1) Les taux d'équivalence publiés dans cette brochure ne doivent être utilisés que pour la comparaison des revenus réels des mineurs et des travailleurs indérurgistes.

on peut dire qu'un DM vaut 95,17 Ffrs, si l'on se réfère au panier allemand;

on peut dire qu'un DM vaut 84,00 Ffrs, si l'on se réfère au panier français.

Ou encore $100 \text{ Ffrs} = 1,19 \text{ DM}$ sur la base du panier français, mais $= 1,05 \text{ DM}$ sur la base du panier allemand.

On doit donc toujours préciser quel « panier » national, quelle structure de consommation nationale, ont servi de base à la comparaison des revenus exprimés en diverses monnaies que l'on convertit en une monnaie déterminée. Des comparaisons de revenus entre différents pays n'ont de sens que si l'on tient compte de ces facteurs lors de l'interprétation des résultats.

Il faut maintenant faire *un dernier pas* pour rendre parfaitement compréhensible l'exposé ci-après. Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de l'Allemagne et de la France, des taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation existant entre ces deux pays et des habitudes de consommation, des «paniers», de ces deux pays. Mais, en réalité, nous avons à comparer six pays (Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Sarre) pour les mines de houille, sept pour la sidérurgie (le Luxembourg s'ajoute aux pays précités); pour les mines de fer, il en reste quatre (Luxembourg, France, Allemagne, Italie). Nous avons donc à considérer, pour les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation, autant de «paniers» différents qu'il y a de pays; ceci montre déjà qu'il existe entre les divers pays un grand nombre de taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation.

Comparaison des revenus en 1954

1) Paniers nationaux alternés

Si on applique des «taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation» aux revenus annuels nets considérés, on obtient une comparaison de ces revenus réels. Mais, nous l'avons vu, il y a pour deux pays, non pas une seule réponse mais deux, puisqu'il existe, par suite de la différence des structures de consommation, deux taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation. L'exemple suivant donne la comparaison des revenus réels dans les six pays pour l'ouvrier mineur du fond, marié, sans enfant, et disposant d'un logement appartenant à la mine :

Revenu annuel net du mineur du fond en 1954

(en pouvoir d'achat comparable)

Revenu du travailleur	Revenu net annuel exprimé en					
	DM	fb	ff	ff	L. it.	fl
	sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerl.
Allemagne (RF)	4 535	51 476	381 092	423 832	596 710	3 149
Belgique	5 530	67 685	492 972	531 697	764 802	4 110
France	4 790	57 817	455 908	466 259	729 336	3 496
Sarre	5 790	69 028	538 189	573 709	877 230	4 202
Italie	3 683	41 433	321 064	349 423	576 792	2 627
Pays-Bas	5 684	69 038	470 645	540 370	754 655	4 377

La première colonne, lue de haut en bas, représente le revenu réel des ouvriers sur la base des taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation selon les habitudes de consommation *allemandes*; la deuxième colonne sur la base des habitudes de consommation *belges*; la troisième colonne sur la base des habitudes de consommation *françaises*, etc.

Personne ne pourra dire que les réponses fournies jusqu'à présent sont particulièrement claires; mais nous sommes maintenant en mesure de procéder à des *simplifications* décisives. Il s'agit, d'une part, de calculs en pourcentages et, d'autre part, de la prise en considération d'un panier européen.

2) Comparaison des revenus en pourcentages

Les calculs en pourcentages ne présentent aucune difficulté. Par ailleurs, dans le Traité de la Communauté, il est sans cesse question de l'harmonisation dans le progrès. Aussi, faut-il, dans chaque cas, comparer les revenus nets de l'ouvrier mineur dans un pays donné avec ceux de l'ouvrier mineur *du pays où le revenu est le plus élevé* ou, comme s'exprime le statisticien, prendre uniformément la base 100 comme référence pour le pays offrant le revenu le plus élevé. Les données sont séparées pour chaque panier, et l'exemple précité peut être représenté comme suit:

Revenu annuel net des ouvriers du fond en 1954

(Pays ayant le revenu le plus élevé = 100)

Revenu du travailleur	Sur la base du panier					
	allemand	belge	français	sarrois	italien	néerlandais
Allemagne (RF)	78,3	74,6	70,8	73,9	68,0	71,9
Belgique	95,5	98,0	91,6	92,7	87,2	93,9
France	82,7	83,7	84,7	81,3	83,1	79,9
Sarre	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	96,0
Italie	63,6	60,0	59,7	60,9	65,8	60,0
Pays-Bas	98,2	100,0	87,4	94,2	86,0	100,0

La valeur de ces chiffres apparaît clairement à la lecture de ce tableau ligne par ligne, et de gauche à droite.

Par exemple, comparé à celui de l'ouvrier du pays au revenu le plus élevé, le revenu du mineur allemand (travailleur du fond, marié, sans enfant, bénéficiant de l'avantage logement) a atteint en 1954 les pourcentages suivants de ce revenu, selon le panier pris comme base 78,3 %, 74,6 %, 70,8 %, 73,9 %, 68 %, 71,9 %.

Si l'on classe ces pourcentages d'après leur importance, on peut dire, en bref, que le revenu net du mineur allemand (du fond marié, etc.) a atteint en 1954 68 à 78 % du pouvoir réel d'achat dont disposait le travailleur du pays dans lequel les mineurs avaient les revenus les plus élevés. Le reste est facile à saisir :

L'Allemagne a atteint 68 à 78 % du niveau du pays ayant le revenu le plus élevé pour l'ouvrier mineur,

la Belgique 87 à 98 % du niveau du pays ayant le revenu le plus élevé pour l'ouvrier mineur

la France 81 à 85 % du niveau du pays ayant le revenu le plus élevé pour l'ouvrier mineur,

la Sarre 96 à 100 % du niveau du pays ayant le revenu le plus élevé pour l'ouvrier mineur,

l'Italie 60 à 66 % du niveau du pays ayant le revenu le plus élevé pour l'ouvrier mineur,

et les Pays-Bas 86 à 100 % du niveau du pays ayant le revenu le plus élevé pour l'ouvrier mineur.

Mais si l'on considère des familles avec 2 enfants, pour lesquelles le rôle joué par les allocations familiales dans les divers pays est important, on obtient le tableau suivant:

**Revenu annuel net en 1954 de l'ouvrier du fond
marié, avec 2 enfants**
(en % du pays ayant le revenu le plus élevé)

Allemagne (RF)	65 à 75 %
Belgique	91 à 100 %
France	92 à 98 %
Sarre	96 à 100 %
Italie	61 à 69 %
Pays-Bas	86 à 100 %

En comparant les deux tableaux on voit que, par les allocations familiales, *l'ouvrier français*, en particulier, *améliore considérablement sa place dans la comparaison internationale à mesure qu'augmente le nombre de ses enfants.*

Ce résultat paraît imprécis à beaucoup qui renonceront peut-être à poursuivre leur lecture (et aux réflexions qu'elle inspire). Celui qui aura bien saisi admettra que les *comparaisons de revenus réels ne donnent que des ordres de grandeur et que nous ne pouvons pas escompter obtenir des données d'une exactitude parfaite.* Mais de tels ordres de grandeur ont déjà une grande valeur, en ce sens qu'ils permettent une meilleure orientation et une plus grande généralisation.

Nous sommes maintenant allés assez loin pour pouvoir nous livrer à nos comparaisons du revenu réel dans l'industrie sidérurgique. Pour plus de concision, nous nous bornerons à exposer les résultats, contrairement à ce que nous avons fait pour les mines de houille; le lecteur trouvera tous les détails dans la publication détaillée de la Haute Autorité déjà mentionnée.

La comparaison des revenus réels a donné pour 1954, (pour les travailleurs figurant sur les bordereaux de salaires, mariés, non logés par l'usine) les résultats suivants:

Revenus annuels nets en 1954 des ouvriers de la sidérurgie

(en % du pays ayant le revenu le plus élevé)

Pays	mariés	
	sans enfant	deux enfants
<i>Luxembourg</i>	100 %	100 %
Belgique	87—89 %	85—88 %
Allemagne (RF)	71—77 %	65—70 %
France (1)	68—76 %	75—85 %
Sarre	68—74 %	66—71 %
Pays-Bas	66—75 %	63—71 %
Italie	60—73 %	58—70 %

(1) En France à peu près 40 % des ouvriers mariés sont logés par l'usine; les travailleurs qui bénéficient de cet avantage ont un revenu d'environ 3 à 4 % plus élevé.

Enfin nous donnons un aperçu correspondant pour les *mines de fer* qui, on le sait, n'ont une importance notable que dans quatre pays de la Communauté.

Revenus annuels nets en 1954 des ouvriers du fond des mines de fer

(en % du pays ayant le revenu le plus élevé)

L'ouvrier a atteint au	mariés sans enfant	mariés deux enfants
<i>Luxembourg</i>	100 $\frac{0}{10}$	100 $\frac{0}{10}$
France (1)	82—92 $\frac{0}{10}$	85—95 $\frac{0}{10}$
Italie	42—52 $\frac{0}{10}$	42—53 $\frac{0}{10}$
Allemagne (RF)	43—50 $\frac{0}{10}$	39—45 $\frac{0}{10}$

(1) Ouvriers logés par la mine

3) *Une nouvelle simplification: le panier européen*

Nous avons déjà dit que les calculs en pourcentages que nous venons d'exposer de façon si détaillée représentent une simplification de la comparaison des revenus réels entre les pays de la Communauté. On peut réaliser une autre simplification essentielle en remplaçant les différents

paniers nationaux par le panier *européen*. Nous considérons que ce panier se compose des marchandises — compte tenu des quantités et des qualités — des divers pays, la part de chaque pays étant proportionnelle au nombre de ses ouvriers. Nous obtenons ainsi des parités économiques, non plus sur la base des divers paniers nationaux (ce qui pour une comparaison entre deux pays, obligerait à fournir deux réponses dans chaque cas), mais sur la base d'un panier européen uniforme.

Les comparaisons réelles ainsi faites ne donnent plus des marges (par exemple 70 à 80 %), mais *un seul résultat* dans chaque cas, ce qui est plus aisé à comprendre. Naturellement, l'initié saura que ce résultat simplifié n'est pas plus exact. Le chiffre indiqué doit être considéré comme entouré d'une zone à l'intérieur de laquelle se place probablement le résultat «exact» . . .

Cette zone correspond pratiquement aux marges que nous avons calculées ci-dessus à l'aide des paniers nationaux.

Le tableau ci-après résume les comparaisons réelles sur la base du panier européen:

**Revenus annuels nets des ouvriers des industries
de la Communauté en 1954 (1)**

— Panier européen —

(par chaque industrie en % du pays ayant le revenu le plus élevé)

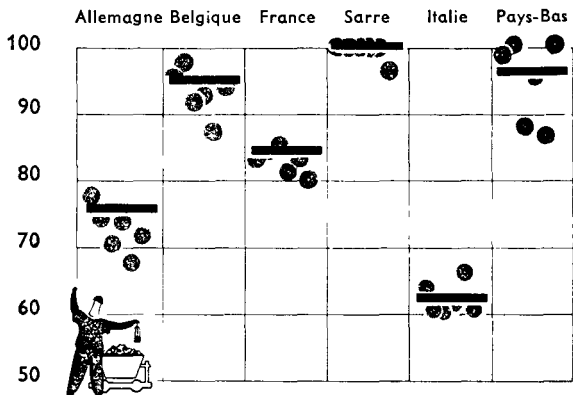
Pays	mariés sans enfant	mariés deux enfants
MINES DE HOUILLE (FOND)		
Allemagne (RF)	75 %	72 %
Belgique	95 %	99 %
France	83 %	96 %
Italie	62 %	65 %
Pays-Bas	96 %	96 %
Sarre	100 %	100 %
INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE		
Allemagne (RF)	74 %	67 %
Belgique	89 %	86 %
France	72 %	80 %
Italie	65 %	63 %
Luxembourg	100 %	100 %
Pays-Bas	69 %	66 %
Sarre	71 %	69 %
MINES DE FER (OUVRIERS DU FOND)		
Luxembourg	100 %	100 %
France	87 %	91 %
Italie	45 %	46 %
Allemagne (RF)	46 %	42 %

- (1) Mines de houille: ouvriers du fond inscrits sur les registres de l'entreprise, logés par la mine.
- Industrie sidérurgique: ouvriers figurant sur les bordereaux de salaires, non logés par l'entreprise.
 - Mines de fer: ouvriers du fond inscrits sur les registres de l'entreprise, non logés par la mine. (Pour la France: ouvriers logés par la mine.)

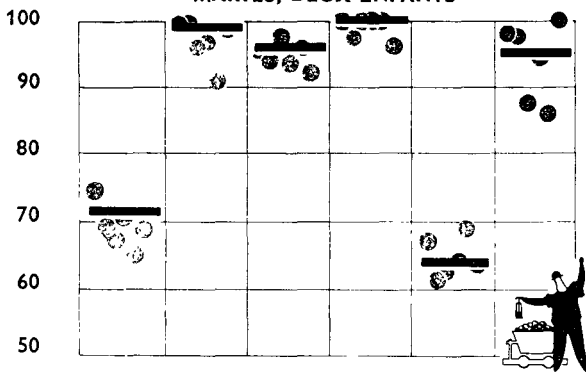
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS DES OUVRIERS DANS LES MINES DE HOUILLE 1954

Ouvriers du fond, inscrits, logés par la mine
(Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100)

MARIÉS, SANS ENFANT



MARIÉS, DEUX ENFANTS



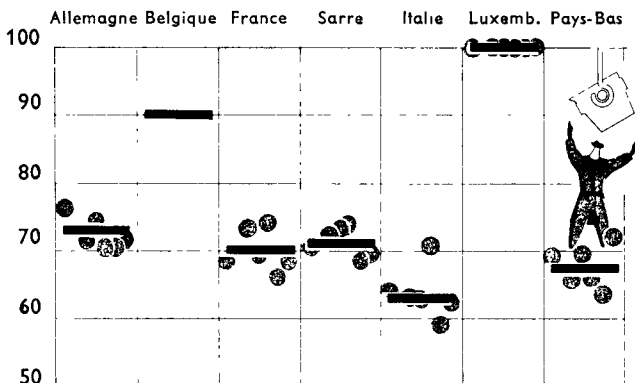
■ panier européen

○ panier national
(de gauche à droite: allemand, belge, français, sarrois, italien, néerlandais)

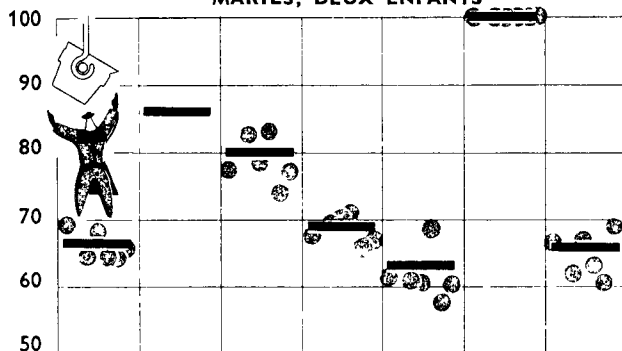
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

Ouvriers inscrits, non logés par l'entreprise
(Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100)

MARIÉS, SANS ENFANT



MARIÉS, DEUX ENFANTS



■ panier européen

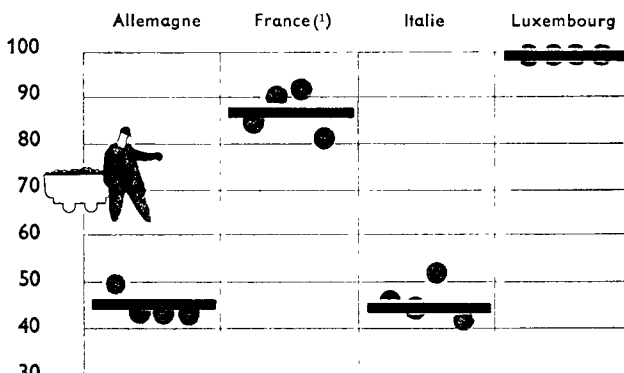
● panier national

(de gauche à droite: allemand, belge, français, sarrois, italien, luxembourgeois, néerlandais; les données pour l'ouvrier sidérurgiste belge inscrit n'étant pas disponibles, le calcul du panier européen est basé en ce qui concerne ce pays, sur le revenu des ouvriers figurant sur les bordereaux de salaire.

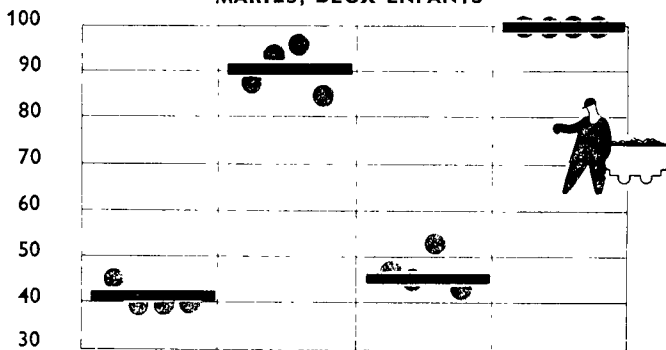
REVENUS ANNUELS NETS RÉELS DES OUVRIERS DES MINES DE FER 1954

Ouvriers du fond, inscrits, non logés par la mine
(Pays offrant le revenu net le plus élevé = 100)

MARIÉS, SANS ENFANT



MARIÉS, DEUX ENFANTS



■ panier européen

(•) panier national

(de gauche à droite: allemand, français, italien, luxembourgeois)

(1) logés par la mine

Différences dans le revenu réel: essai d'interprétation

Dans une question aussi difficile que la comparaison internationale des revenus réels, on ne peut bien entendu s'attendre à trouver dès le début une explication parfaitement satisfaisante des différences entre les divers pays. Mais on lira ci-après quelques indications élaborées en commun avec les experts de la Commission «Méthodes de comparaison des salaires réels», où siègent des représentants des instituts de statistique, des employeurs et des travailleurs. Elles éclairent la question dans une certaine mesure.

1) Différences régionales

Dans les comparaisons entre pays, il faut tout d'abord considérer qu'à l'intérieur d'un pays donné, et à plus forte raison entre deux pays, il peut exister de grandes différences d'un bassin à l'autre, que nous appellerons des *différences régionales*.

La Haute Autorité donne, dans sa publication détaillée déjà citée, un exemple intéressant. D'après les statistiques par pays, l'ouvrier du fond (marié, sans enfant et ne bénéficiant pas de l'avantage logement) des mines de houille a eu dans toute la France, en 1954, un revenu ne s'élevant qu'à 80 % du revenu de l'ouvrier mineur sarrois. Mais cette confrontation doit être complétée par une comparaison des revenus des ouvriers mineurs de régions voisines, donc, en l'occurrence la Sarre et la Lorraine. Il apparaît alors que, dans les deux régions, les revenus par ouvriers sont pratiquement égaux — en particulier si l'on considère le nombre des postes ouvrés et le niveau des prix des denrées de consom-

mation dans ces deux régions: par poste et à des prix comparables, l'ouvrier mineur lorrain a perçu, sur la base du panier sarrois, en 1954, un revenu net n'atteignant pas moins de 99% de celui de son homologue sarrois.

Il ne faut donc pas tirer de conclusion trop hâtive de la seule comparaison entre pays!

2) Structure des âges

Un autre point de vue qui a son importance, en particulier dans les mines de houille sarroises, allemandes et néerlandaises, est la *structure des âges des effectifs*. Il nous faut ici nous écarter de la règle, que nous nous sommes fixée au début, de ne considérer que les ouvriers du fond; pour eux, les différences dans la structure des âges de pays à pays sont négligeables. Il en va différemment des ouvriers du jour.

La proportion des ouvriers du jour de moins de 18 ans est de 24 % en Sarre, 19 % en Allemagne, 17 % aux Pays-Bas. Mais elle est de 4 % en France, 3 % en Belgique, 0 % en Italie (Sulcis).

Dans les publications de la Haute Autorité on a été obligé de calculer les gains bruts des travailleurs en divisant la somme totale des salaires payés par le nombre des travailleurs; c'est seulement plus tard qu'on a pu prendre en considération les impôts, les cotisations à la sécurité sociale et les allocations familiales. Comme nous comparons le *revenu moyen* de l'ouvrier mineur, il est clair qu'en Sarre, en Allemagne (R.F.) et aux Pays-Bas, les revenus (relativement bas) des jeunes gens jouent un rôle plus important que dans les autres pays de la Communauté. C'est pourquoi l'on a comparé le *revenu moyen de l'ensemble* des ouvriers du jour au revenu des ouvriers âgés de plus de 18 ans.

**Revenus annuels nets des ouvriers du jour,
mariés, sans enfant, logés par la mine en 1954**

— Panier européen —

(en % du pays ayant le revenu le plus élevé)

Pays	Ensemble des ouvriers	Ouvriers de plus de 18 ans
<i>Belgique</i>	100	100
<i>France</i>	81	98
<i>Sarre</i>	87	81
<i>Pays-Bas</i>	81	89
<i>Allemagne (RF)</i>	77	85
<i>Italie</i>	69	68

Le tableau montre que, pour les ouvriers âgés de plus de 18 ans, ce sont justement les revenus sarrois, allemands et néerlandais qui se rapprochent du groupe de tête (Belgique).

3) *Durée du travail*

Si l'on tient compte des différences existant entre les divers pays quant à la durée effective du travail (heures et postes par an), il en résulte une nouvelle mise au point. Cette question présente un intérêt particulier pour l'ouvrier. De même qu'il ne considère pas en premier lieu son revenu nominal, mais son revenu réel, il est important pour lui de savoir comment se répartit son revenu *par unité de temps de travail*, donc par poste et par heure, en d'autres termes, quel effort il doit fournir pour obtenir un revenu déterminé.

Pour les mines de fer, ce point de vue n'apporte pas de changement marquant aux rapports des revenus nets entre les divers pays.

Pour l'*industrie sidérurgique*, si l'on calcule le revenu net par heure, on constate que ce sont les Pays-Bas et l'Italie qui se rapprochent le plus sensiblement du pays ayant le revenu le plus élevé.

Revenu réel des travailleurs de l'industrie sidérurgique aux Pays-Bas et en Italie, en 1954

— Panier européen —

(en % du pays ayant le revenu le plus élevé)

	Par an	Par heure
<i>Pays-Bas</i>		
marié, sans enfant	69	76
marié, 2 enfants	66	73
<i>Italie</i>		
marié, sans enfant	65	71
marié, 2 enfants	63	66

En ce qui concerne les autres pays, on n'enregistre pas, dans l'industrie sidérurgique, d'écarts importants, que l'on tienne compte ou non de la durée du travail.

C'est dans les houillères que les écarts entre le revenu réel par an et par poste sont les plus accusés, en raison des différences existant dans le nombre des postes effectués par les mineurs suivant les pays. Si l'on calcule le revenu réel des mineurs de fond non plus par an mais par poste, les mineurs belges, italiens, français améliorent leur situation relative en 1954. Dans les trois autres pays et pour cette même année, la situation est inverse.

Revenu réel des mineurs au fond en 1954

— Panier européen —

(en % du revenu le plus élevé dans la Communauté)

	Par année	Par poste
MARIE, SANS ENFANT		
Pays-Bas	96	91
Allemagne (RF)	75	73
Sarre	100	100
France	83	87
Belgique	95	100
Italie	62	66
MARIE, DEUX ENFANTS		
Pays-Bas	96	87
Allemagne (RF)	72	67
Sarre	100	96
France	96	96
Belgique	99	100
Italie	65	66

On voit que la durée effective du travail est un élément important, qui a des incidences différentes suivant les pays, dans l'évaluation des écarts entre les revenus réels des mineurs et des travailleurs sidérurgistes dans les différents pays.

Bien que les facteurs susmentionnés — différences régionales — structure des âges, durée du travail — apportent quelques corrections au tableau général de la comparaison des revenus réels, les écarts entre les pays, même après incorporation de ces facteurs, restent caractérisés comme suit:

a) En 1954 dans les houillères, les revenus réels des mineurs sarrois et belges étaient les plus élevés, suivis avec un décalage de l'ordre de 5 à 15 % environ par ceux des Français et des Néerlandais tandis que ceux des Allemands ne se trouvaient qu'à 70 % ou 75 % des revenus plus élevés, ceux des Italiens se situant à entre 60 à 65 %.

b) Ce sont les revenus des ouvriers sidérurgistes du Luxembourg qui viennent incontestablement en première position en 1954, suivis avec un écart de 10 % par ceux de la Belgique. Les revenus des sidérurgistes français, allemands, néerlandais et sarrois étaient inférieurs de 20 à 33 % à ceux du groupe de tête; enfin le pouvoir d'achat du revenu de l'ouvrier sidérurgiste italien était inférieur d'un bon tiers à celui du luxembourgeois.

c) *L'industrie des mines de fer était caractérisée par des écarts particulièrement accusés entre les niveaux des revenus des différents pays.* Ceci est probablement dû aux différences techniques, en rapport avec la nature et la richesse des gisements miniers, et au fait que, dans plusieurs bassins, les mineurs possèdent fréquemment des exploitations agricoles représentant un revenu d'appoint. En 1954, c'est encore l'ouvrier luxembourgeois qui tient la tête; avec 10 % de décalage sur lui suit l'ouvrier français et, avec plus de 50 % de décalage l'ouvrier italien et l'ouvrier allemand des mines de fer.

Ces renseignements, relatifs à l'année 1954, ne fournissent que des ordres de grandeur approximatifs, mais tels quels ils présentent néanmoins un intérêt incontestable en tant que premiers résultats.

Malheureusement, les véritables comparaisons quantitatives entre les conditions économiques et sociales des différents pays sont encore relativement rares, parce qu'elles se heurtent à de grandes difficultés de méthode. On peut néanmoins montrer que, *comparés aux écarts entre les revenus réels des différents pays, les écarts entre les salaires à l'intérieur d'une même économie nationale sont très souvent bien plus importants.*

Dans les houillères et dans l'industrie sidérurgique, le pays dont le revenu réel était le plus bas en 1954 se situait à environ 33 % du pays dont le revenu réel était le plus élevé. Mais nous savons, par exemple par les statistiques allemandes sur les salaires, qu'en novembre 1951 les gains horaires moyens bruts des ouvriers du sexe masculin oscillaient, suivant le groupe économique auquel ils appartenaient, entre 200 et 92 Pf.; le gain horaire minimum n'a donc atteint que 46 % du gain maximum. En France, la situation était à peu près la même, ainsi que, dans la mesure où nous sommes bien informés, dans d'autres pays.

Parmi les facteurs, qui déterminent les écarts de salaires dans un pays — branche industrielle, étendue de l'entreprise, situation géographique, sexe, qualification professionnelle, âge, durée hebdomadaire du travail, etc. — le facteur branche industrielle et le facteur sexe disparaissent en ce qui concerne du moins chacun de nos secteurs (houillères, sidérurgie, mines de fer). Ceci explique en partie les faibles écarts dans le revenu réel de pays à pays.

De plus, par comparaison avec les ordres de grandeur d'autres éléments de la vie économique, l'échelonnement des revenus réels dans les industries de la Communauté était, en 1954, relativement faible — plus faible, par exemple, que pour la consommation privée par tête d'habitant (1). Si l'on prend comme base 100 la consommation privée par tête d'habitant dans le pays le plus favorisé, l'Italien moyen n'arrive qu'à 41 %; mais le revenu net annuel des ouvriers italiens (charbons et acier) s'élevait à $\frac{2}{3}$ environ du revenu du pays au niveau le plus élevé.

(1) Par consommation privée, on entend en premier lieu les dépenses de consommation de l'ensemble de la population pour la nourriture, le vêtement, l'équipement ménager, les transports, etc. . . .

Cette constatation est extrêmement significative car elle montre que *l'exigence fondamentale du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, en ce qui concerne l'harmonisation dans le progrès des revenus réels des mineurs et des travailleurs sidérurgistes, n'est pas si difficile à satisfaire qu'on l'a peut-être imaginé.*

Ajoutons à cela qu'au cours des trois dernières années déjà, des progrès importants ont été réalisés dans cette direction.

Harmonisation dans le progrès de 1953 à 1956

Les renseignements numériques examinés ci-dessus se rapportent à l'année 1954. Il y a lieu d'espérer que les renseignements pour 1955 seront fournis plus rapidement. Mais afin d'avoir entre-temps une idée au moins approximative de l'évolution, la Haute Autorité a élaboré une statistique trimestrielle. Celle-ci ne concerne certes que les gains horaires et par poste, mais elle caractérise avec assez de précision l'évolution récente.

Salaire réel par poste au fond dans les houillères

(Pays ayant le revenu le plus élevé en 1953 = 100)

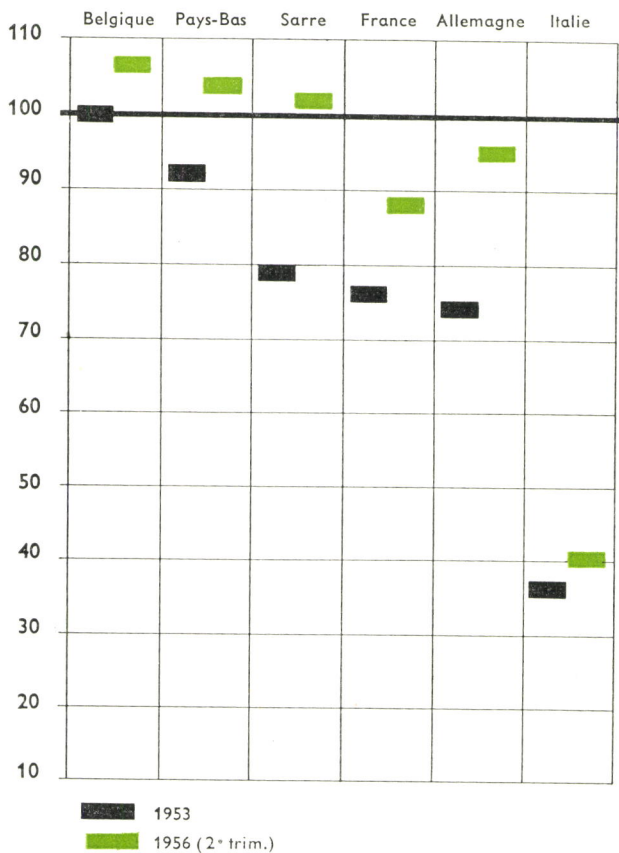
Pays	1953	1956 (2e trim.)
Belgique	100	107
Pays-Bas	87—97	99—110
Sarre	77—86	98—111
France	74—83	84—95
Allemagne (RF)	70—76	91—98
Italie	33—41	38—46

Dans les *houillères*, tous les pays se sont rapprochés plus ou moins du pays dont le salaire horaire était le plus élevé en 1953. Dans ce dernier (la Belgique), le gain horaire réel a en outre augmenté d'environ 7 %.

ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS PAR POSTE DANS LES MINES DE HOUILLE DE LA COMMUNAUTÉ DE 1953 JUSQU'AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1956

Ouvriers du fond

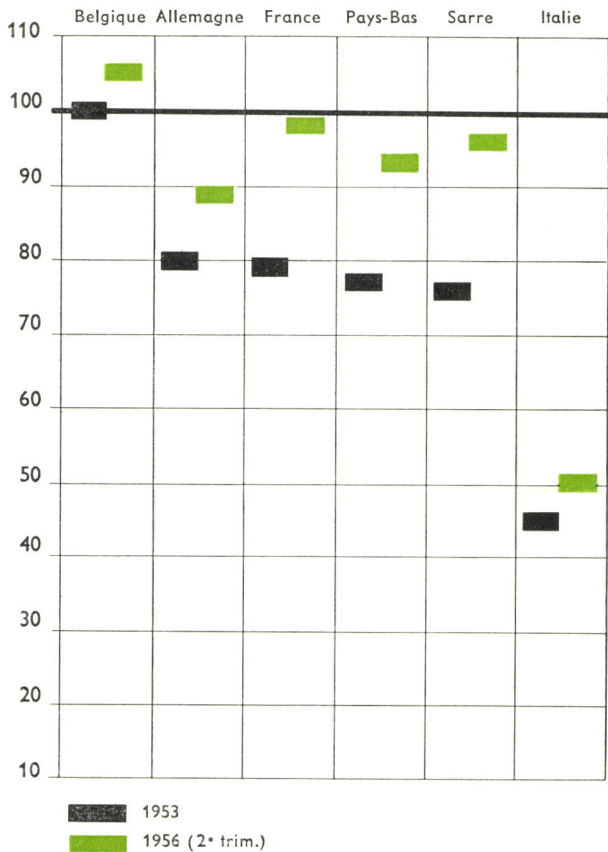
(Calculés sur la base du panier européen; revenu en Belgique 1953 = 100)



**ÉVOLUTION DES SALAIRES RÉELS PAR POSTE
DANS LES MINES DE HOUILLE DE LA COMMUNAUTÉ
DE 1953 JUSQU'AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1956**

Ouvriers du jour

(Calculés sur la base du panier européen; revenu en Belgique 1953 = 100)



L'évolution a été la même dans l'industrie sidérurgique.

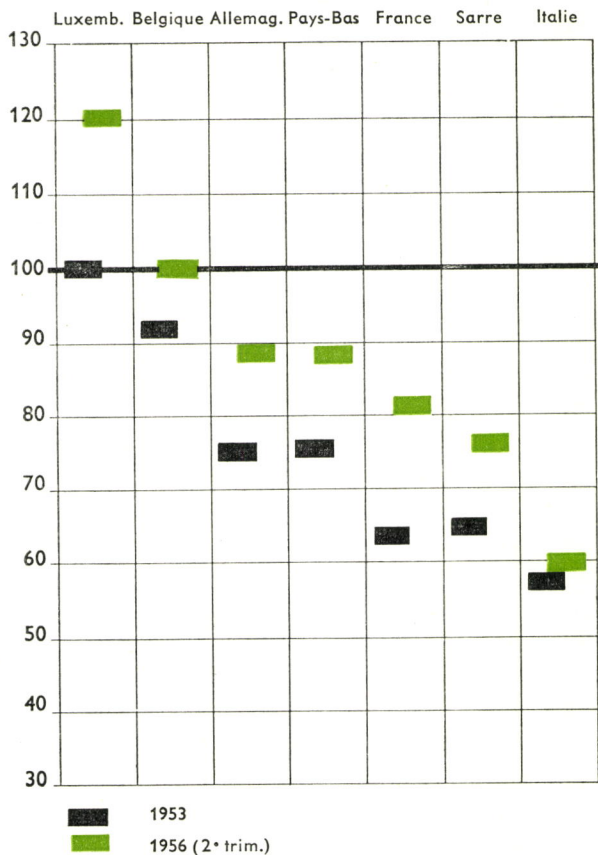
Salaire réel horaire dans l'industrie sidérurgique

(Pays ayant le revenu le plus élevé en 1953 = 100)

Pays	1953	1956 (2e trim.)
Luxembourg	100	120
Belgique	91—94	98—102
Pays-Bas	71—80	83—93
Allemagne (RF)	72—78	85—92
Sarre	62—67	72—78
France	59—67	75—85
Italie	53—64	55—66

ÉVOLUTION DES SALAIRES HORAIRES RÉELS DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE 1953 JUSQU'AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1956

(Calculés sur la base du panier européen; revenu au Luxembourg 1953 = 100)



Enfin l'industrie des mines de fer, dans son ensemble, suit elle aussi une évolution analogue (excepté l'Italie, qui est affectée par le chômage structurel).

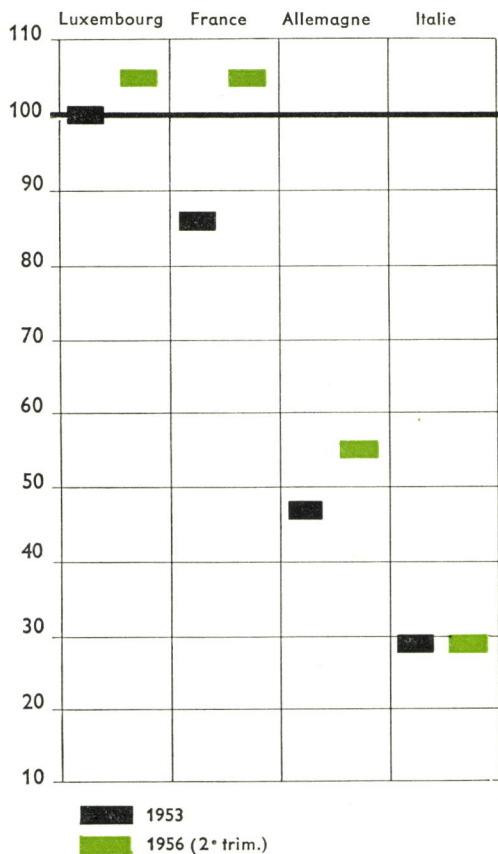
Salaire réel horaire dans l'industrie des mines de fer

(Pays ayant le revenu le plus élevé en 1953 = 100)

	1953	1956 (2e trim.)
Luxembourg	100	105
France	73—82	89—100
Allemagne (RF)	44—50	50—58
Italie	30—37	30—37

ÉVOLUTION DES SALAIRES HORAIRES RÉELS DANS LES MINES DE FER DE LA COMMUNAUTÉ DE 1953 JUSQU'AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1956

(Calculés sur la base du panier européen; revenu au Luxembourg 1953 = 100)



Nous ne voulons pas soutenir ici que cette évolution est due aux seules incidences du marché commun, mais il n'apparaît pas douteux que l'ouverture de nouveaux débouchés et l'accroissement des échanges y ont contribué.

Plus la Communauté entraînera une harmonisation des politiques sociale, économique et financière, plus la tendance à l'égalisation dans le progrès pourra se renforcer. Les écarts qui subsistent, de pays à pays, dans les revenus réels, reflètent en premier lieu les écarts réels existant dans la productivité des diverses économies nationales. Ce sont avant tout des facteurs géographiques, des conditions naturelles qui jouent ici un rôle, mais aussi des influences de la répartition professionnelle des travailleurs et de leurs qualifications.

Perspectives:

De la comparaison du revenu réel à la comparaison du niveau de vie.

La comparaison des revenus réels, telle qu'on vient de la présenter, est importante pour caractériser la position sociale du salarié, mais elle ne peut être considérée comme une description complète. *Le revenu du travail, tel qu'il a été défini dans cette étude, donne une idée partielle des conditions de vie de l'ouvrier mineur ou sidérurgiste, mais il faudrait le situer dans toute la pyramide des revenus d'une société déterminée.*

En outre, il ne s'agit pas seulement du revenu actuel, mais de l'assurance de revenus pour l'avenir, et de la relation entre revenu et fortune. La question de la pension de vieillesse est aussi importante que celle de l'équipement des familles ouvrières en biens durables (conditions de logements, etc.).

En plus de ces questions matérielles, il faudrait tenir compte de facteurs naturels, comme le climat, et enfin de facteurs psycho-sociologiques (environnement social, rapports de forces, etc.). La possibilité de se reposer, de s'instruire, de se distraire, d'épanouir sa personnalité en participant librement à la vie sociale, a une valeur qui ne peut guère s'exprimer en chiffres, mais qui donne son prix à la vie humaine.

Cette énumération montre la complexité d'une comparaison systématique des niveaux de vie des travailleurs (ouvriers et employés) dans les différents pays. La Haute Autorité s'efforce de préciser ces problèmes au moyen d'enquêtes systématiques et d'en informer les intéressés. Cela prendra évidemment du temps et coûtera des efforts. Mais *lorsque les faits ont été portés à la connaissance des intéressés, ils peuvent devenir de puissants facteurs du progrès social.*

ANNEXE

Notes et remarques

Introduction

La Haute Autorité a procédé à des comparaisons des revenus réels dans les publications suivantes:

1953: «Première comparaison du revenu réel des mineurs et des ouvriers sidérurgistes de la Communauté en 1953».

Informations Statistiques, 2ème année, no. 5
(août/septembre 1955).

1954: «Comparaison des revenus réels des travailleurs des industries de la Communauté (1954)». Analyse statistique. Collection *Etudes et Documents*. Luxembourg 1956 (sous presse).

I. Comment comparer les revenus dans les différents pays de la Communauté ?

La *délimitation des industries* est naturellement bien plus précise que cela n'est indiqué dans le texte. Le lecteur que la question intéresse trouvera des détails dans la publication suivante: «Salaires et Prestations sociales dans les Industries de la Communauté — Houillères — Industrie sidérurgique — Mines de fer. Deuxième partie: Revenu annuel moyen en 1954». Luxembourg, juillet 1956.

Le nombre des catégories de travailleurs dont les revenus ont fait l'objet de comparaisons dans cette brochure a été limité le plus possible. Les publications détaillées fournissent beaucoup plus de précisions. Ici, c'est en général l'ouvrier figurant sur les listes du personnel de l'entreprise qui a été pris comme base. Ceci n'a pas été possible pour l'industrie sidérurgique, car, en 1954, la Belgique n'a pas pu fournir de telles indications.

L'échelonnement des revenus de pays à pays est d'ailleurs, si l'on prend comme base différents types d'ouvriers, peu poussé.

La délimitation des revenus a présenté des difficultés, notamment en ce qui concerne les prestations en nature. Les avantages logement dont bénéficie l'ouvrier qui habite un logement appartenant à l'entreprise n'ont pu faire jusqu'à présent l'objet d'un recensement que dans deux pays (France et Italie) et, pour les mines de fer, en France seulement. C'est pourquoi, pour l'industrie sidérurgique et les mines de fer, seuls sont comparés dans cette brochure les revenus des ouvriers n'habitant pas de logement fourni par l'entreprise.

Le revenu net des ouvriers ne comprend pas encore les prestations de *sécurité sociale* dont ils bénéficient, en cas de maladie, par exemple. Mais ces montants ne représentent probablement qu'un faible pourcentage du revenu.

Afin de déterminer le *pouvoir d'achat des monnaies* sous l'angle de la comparaison des revenus réels des travailleurs, la Haute Autorité a procédé dans les centres de la Communauté à une enquête particulière sur les prix. On a relevé dans 2 000 magasins environ 20 000 prix de différents biens de consommation et services, en s'attachant spécialement à choisir dans chaque pays des qualités comparables.

(cf « Les taux d'équivalence de pouvoir d'achat à la consommation dans les pays de la Communauté », *Informations Statistiques*, 2^{me} année N° 5, août-septembre 1955). Les données les plus récentes se trouvent dans les *Informations Statistiques*, 3^{me} année N° 4, août-septembre 1956.

II. Comparaison des revenus pour l'année 1954

Pour des raisons de clarté, la comparaison a été limitée à un petit nombre d'exemples. Des tableaux comparatifs détaillés se trouvent dans l'étude (à paraître) intitulée: «Comparaison des revenus réels des travailleurs des industries de la Communauté».

Les bases méthodologiques adoptées pour la composition d'un panier européen ne peuvent être examinées ici. Une étude détaillée portant le titre: «Les parités économiques dans les pays de la Communauté de 1953 à 1955» est en préparation.

III. Ecarts dans le revenu réel: essai d'explication

Les données relatives aux postes ou aux heures ouvrés par an ne sont pas très précises.

En ce qui concerne la répartition par âge des ouvriers mineurs: cf. *Informations Statistiques*, 3ème année N° 4, août-septembre 1956.

Les chiffres relatifs aux écarts existant entre les différents salaires allemands sont tirés du tome 90 de «Statistik der Bundesrepublik Deutschland». En ce qui concerne la France, voir par exemple *Bulletin régional de Statistiques*, Direction Régionale de Lille de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, 1er trimestre 1956.

IV. De la comparaison des revenus réels à la comparaison des niveaux de vie

Voir l'étude particulièrement importante des Nations Unies, intitulée «Report on international definition and measurement of standards and levels of living», United Nations, New-York, 1954.

SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

1840 2,56 1